

Bilan après sinistre

Après un sinistre vient la **phase du bilan** : le sinistre aurait-il pu être évité ou atténué ? Le plan d'urgence a-t-il bien fonctionné ? Que faut-il améliorer ?

Plusieurs actions sont à prévoir :

- contacter les assureurs ;
- établir un programme d'assainissement pour le lieu du sinistre afin de le rendre réutilisable,
- établir un programme de restauration qui fixe les priorités des documents et objets à restaurer en s'informant auprès d'un restaurateur et en demandant des devis,
- éliminer les documents ou les objets qui sont irrécupérables,
- remettre en place ceux qui ne nécessitent pas de traitement particulier, une fois le lieu du sinistre nettoyé,
- Réaliser un débriefing psychologique du personnel.

Le bilan des opérations après un sinistre se présente sous la forme d'un rapport. Il doit contenir des photographies de toutes les étapes, ainsi que des témoignages retraçant le déroulement de la catastrophe et des opérations d'urgence. Ce document sera transmis aux autorités de tutelle. Il comportera une énumération précise des dommages subis par les collections, les locaux et les équipements et si possible, une évaluation financière.